

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET PROFESSIONNEL MAÇON			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics				CFA non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E.1: Préparation d'un ouvrage	U.10	5	ponct. écrit + oral	4 h 30 30 min	CCF		ponct. écrit + oral	4 h 30 30 min
E.2: Réalisation et mise en œuvre	U.20	7	ponct. pratique	16 à 20 h	CCF		ponct. pratique	16à 20h
E.3: Travaux spécifiques	U.30	3	CCF		CCF		ponct. pratique	4 h
E.4: Mathématiques	U.40	1	ponct. écrit	1 h	CCF		ponct. écrit	1 h
E.5: Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	ponct. écrit	3 h	CCF		ponct. écrit	3 h
Épreuve facultative (1): Langue vivante	UF.1		oral	15 min + 15 mn prépa	oral	15 min + 15 min prépa	oral	15 min + 15 min prépa

⁽¹⁾ Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.